

COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	B. DE MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
MME	T. DE BRUECKER	<i>directrice générale adjointe</i>
MM.	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
	M. AKEL	<i>administrateur (1) à partir du 20 juillet 2022</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	C. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (3)</i>

(1) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative

(2) Membre du comité de gestion ; assiste au conseil d'administration avec voix consultative

(3) Assiste au conseil d'administration et au comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle

En 2007, le comité de gestion a institué en son sein :

- un comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise;
- un comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.